

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 10 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Avis de perte de titres fonciers .....	14

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

##### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

##### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Tsévié, Kara, Lomé, Kpalimé, Dapaong, Bassar et Tabligbo.*

Suivant réquisition, n° 22930 déposée le 03-01-2002. Mme BEDE Kpatcha Manibessuwé, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdé site 1 et borné au nord par le lot 51, au sud par le lot 55, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 53.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23121 déposée le 01-02-2002, Me DOSSEH-ADJANON Ekué Dodji, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédjranwoé et borné au nord par le lot n° 925 bis, au sud par le lot n° 924, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lots n° 905.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NUBUKPO Povi Constance et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23122 déposée le 01-02-2002, Me DOSSEH-ADJANON Ekoué Dođji, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 8 a 88 ca 69, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpégolo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété TUDJI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Améyo RANDOLPH Atassé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23123 déposée le 01-02-2002, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 14 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par le lot n° 2340, au sud et à l'est par des rues de 16 m et à l'ouest par le lot n° 2339B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHADZI Délali M. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23124 déposée le 01-02-2002, M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 70 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par le lot n° 1439, au sud par le lot n° 1431, à l'est par une rue de 18 m et à l'ouest par les lots n° 1438 et 1430.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AHIANO-AKAKPO Adossi Adodo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23131 déposée le 05-02-2002, M. DAGBEHAN Kpakpaga, profession d'agent de sécurité, demeurant et domicilié à Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Dinglé et borné au nord par le lot n° 836, au sud par le lot n° 829, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'ouest par les lots n° 831 et 834.

Il déclare que ledit immeuble appartient Mme BAMIDANA Diyala et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23144 déposée le 14-02-2002, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè Massohoin et borné au nord par les lots n° 88 bis et 89, au sud par une rue de 50 m, à l'est par l'axe de la route nationale N° 1 et à l'ouest par les lots N° 87A et 88A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TEXACO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23147 déposée le 07-02-2002, M. SODJI Dodo Kouadjo, profession : employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 86 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin wuiti et borné au nord par le lot n° 84, au sud et à l'ouest par les lots n° 86, 88 et à l'est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23153 déposée le 18-02-2002, M. AFANOU Ekoué, profession de directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la collectivité APALOO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23168 déposée le 26-02-2002, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 2 a 91 ca, situé à Aného, connu sous le nom de

Agbata et borné au nord par M. ATTIVON Kokou, au sud et à l'est par Boniface Attiglo AGBOKOVI et à l'ouest par Kable Mawuena Attiglo AGBOKOVI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DOSSA Ahouéfa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23369 déposée le 18-06-2002, MM. MESSANH Kossi Tony et NYAKEY Kokou, profession d'employés à l'hôtel RAMATOU, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 23 a 95 ca; situé à Aného, connu sous le nom de Anyimanya et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 m et à l'ouest par la collectivité KOMAHE Mensah.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à M. et Mme GBETSOGBE Koffi et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23387 déposée le 24-06-2002, M. KONDO Kodjo, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 73 ca, situé à Lomé Afloa, connu sous le nom d'Aflao Totsigan et borné au nord par le lot 1548 bis, au sud par le lot 1546, à l'est par la route de Totsigan et à l'ouest par le lot 1547.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23390 déposée le 24-06-2002, M. KONDO Kodjo, profession d'ingénieur télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 68 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 306, au sud par le lot n° 318, à l'est par une rue non dénommée de 14m et à l'ouest par les lots n° 305 et 316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23569 déposée le 24-09-2002, Mme SODATONOU Akouavi Doras, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 18 a 76 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, au sud et à l'ouest par FIOGNO Atsou et à l'est par la propriété AKPAKOU Apéti.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23635 déposée le 14-11-2002, Mme DOE-BRUCE Dodo Dovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 76 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par les lots n° 40 et 44, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 41 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23636 déposée le 04-11-2002, M. VERDIER Expédit, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 41, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par le lot 42 et à l'ouest par les héritiers DJIDAN

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23655 déposée le 13-11-2002, M. AKPAKI Yaovi Tchala, profession de frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 21 ca 53, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot 713 et au sud par le lot n° 718, à l'est par le lot n° 716 et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23755 déposée le 21-01-2003, M. LEE-HONG SUP, mandataire de la société de Fil Nylon Africaine (SOFINA), profession de directeur général SOFINA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité coréenne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 49 a 21 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan Zogbé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité DANKPO et à l'est par un cours d'eau.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SOFINA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23782 déposée le 07-02-2003, M. FUGAH Kokou Bruno, profession de traducteur bilingue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 390, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14m et à l'ouest par le lot n° 391.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23785 déposée le 07-02-2003, M. KANGNI Mensah, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 91 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Gbonvé et borné au nord et à l'ouest par des rues de 14 m, au sud et à l'est par la collectivité ALOMADIA KPEDEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23809 déposée le 24-02-2003, M. GRANT Komlan Josiah, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 222-31-19 ; 947-42-32, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 58 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par les lots n° 147 et 152, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par le lot n° 144.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23810 déposée le 24-02-2003, M. GRANT Kouaovi Papa, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 222-31-19 ; 947-42-32 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 53 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 147, au sud, à l'est par les rues non dénommées de 14m et à l'ouest par une rue dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23836 déposée le 07-03-2003, Mme ASSANATOU Djima, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, tél : 221-31-06, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 91ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè Kpota Denouvuime et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par les lots n° 2 et 3, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 6 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23871 déposée le 24-03-2003, M. YEMBOATE Tampo Tadjia, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 221-50-10/905-66-98, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 95 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord par la propriété Alidou DJAFALO, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 12m et à l'ouest par la collectivité Tchawanda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23872 déposée le 24-03-2003, M. YEMBOATE Tampo Tadjia, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 221-50-10 / 905-66-98, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 40 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par le lot n° 198, au sud par une rue en projet de 20m, à l'est par une rue en projet de 12m et à l'ouest par le lot n° 196.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23880 déposée le 26-03-2003, M. AGBOVON Klou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, tél 221-30-21, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 78 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida zone d'extension N° 2 et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, à l'est par une rue non dénommée de 16m, au sud et à l'ouest par une RAS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23889 déposée le 31-03-2003, M. GRANT Papa Kouaovi Hola, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 225-10-33, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots N° 17 et 18, et à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23899 déposée le 01-04-2003, Mme MIENSO Mable Léonie, profession de cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant

de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsivi Batomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud par le lot n° 855, à l'est par le lot n° 864 et à l'ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23936 déposée le 23-04-2003, M. LAWSON-BOE-ALLAM Laté, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 221-44-39 / 225-18-49, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Avédji Soviépe et borné au nord par le lot n° 564, au sud par une ancienne ligne de la haute tension Lomé-Kpimé de 20m, à l'est par une rue non dénommée de 16m et à l'ouest par le lot n° 562.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23937 déposée le 23-04-2003, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 221-98-98 / 904-21-91, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 595, au sud par le lot n° 591, à l'est par les n° 596 et 592 et à l'ouest par la rue Franciscain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23953 déposée le 02-05-2003, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, mandataire de SOSSOU Komi, Tél : 227-39-94, profession de responsable commercial SBCRP, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 227-39-94, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 27 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au

nord par la collectivité ZANKPE SOTOME, au sud par une rue de 24m, à l'est et à l'ouest par la collectivité ZANKPE SOTOME.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SOSSOU Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23955 déposée le 06-05-2003, M. KADJE Comla, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue dénommée de 17 m, au sud par la collectivité Pangalam, à l'est par la propriété AKOU-SOKPE et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23961 déposée le 07-05-2003, M. TCHALLA Passambia, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lama, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 10 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une route existante de 12 m, au sud par une route existante de 14 m, à l'est par une route existante de 14 m et à l'ouest par une rivière de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23962 déposée le 07-05-2003, M. ABDOU Bouréma, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 248, au sud par une rue non dénommée de 12m, à l'est par le lot n° 240 et à l'ouest par le lot n° 242.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23964 déposée le 13-05-2003, Mme AMAOU-TALLE Essodolom, épouse TCHALLA, profession de directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à la résidence du Bénin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 78 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Kitidjan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 1315 et 1320 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23965 déposée le 13-05-2003, Mme AMAOU-TALLE Essodolom, profession de directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Lomé -Avédji, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1351, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 1346 et à l'ouest par le lot n° 1344.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23966 déposée le 13-05-2003, Mme AMAOU-TALLE Essodolom, profession de directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 23 a 62 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord, au sud par des rues existantes de 14m, à l'est et à l'ouest par la propriété MANDATCHA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23967 déposée le 13-05-2003, M. AZIAKU Agbéko Félicien, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 07 ca, situé à Sanguéra, connu

sous le nom de Nanegbe et borné au nord-ouest par MLAGANI Tossou, au sud par la route Vakpossito et à l'est par AFLOKLI Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23968 déposée le 13-05-2003, M.KIPBE Digbeu, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 62 ca, situé à Lomé cité OUA 2000, connu sous le nom de Atchante et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CICA-RE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23969 déposée le 14-05-2003, M. TOMETY Koffi, profession de consul honoraire du Togo au Cameroun, demeurant et domicilié à Douala, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 54 ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par la collectivité MONVOU Dagnou, au sud par une rue 12m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23971 déposée le 15-05-2003, M. MISSEWOU Komlan Attisso, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 3 ha 67 a 99 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom d'Adetikopé et borné au nord par la collectivité HAYIBO Amenou, au sud par la collectivité DARA Assinou, à l'est par la collectivité ZOKLI et à l'ouest par la collectivité ZOKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23972 déposée le 15-05-2003, M. MISSEWOU Komlan Attisso, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 15 ha 89 a 76 ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom d'Agotimé et borné au nord par la collectivité ASSINO, au sud par les propriétés DJAHOSSOU Kodjo et ADJENYON, à l'est par la propriété MEVO Komi et la collectivité AZIACA et à l'ouest par AMEDIGA Eklou, ADODO, ADJENYON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23973 déposée le 15-05-2003, M. TOGBENOU Kouassi Agboglati, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par une rue de 18 m, au sud par le lot n° 1980, à l'est par le lot n° 1989 et à l'ouest par le lot n° 1987.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23974 déposée le 15-05-2003, Mme HOUNKPATI Afiwa Dodji, profession, de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par les lots n° 2324 et 2335, à l'est par le lot n° 2343B et à l'ouest par le lot n° 2341.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23975 déposée le 15-05-2003, Mme AHIAKPOR Mana, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 63 a 82 ca, situé à Tsévié connu

sous le nom de Démé et borné au nord par la collectivité SIKPA, au sud par la propriété NORMAN Messan, à l'est et à l'ouest par la propriété SAKO Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23976 déposée le 15-05-2003, Mme AHIAKPOR Mana, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 28 a 94 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dzidokanu et borné au nord par la route Tsévié-Tabligbo de 30 m, au sud par APEMEGAN Kpatsa, à l'est et à l'ouest par FELLI Kwame Fayosewo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23980 déposée le 19-05-2003, Mme CHAPALI Bayi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de... situé à Anyimanya et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité NIMANYA Sessi Komahé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à CHAKPALI Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23981 déposée le 19-05-2003, Mme CHAPALI Bayi Selom, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Aného, connu sous le nom d'Anyimanya et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité NIMANYA Sessi Komahé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23982 déposée le 19-05-2003, Mme DJOSSOU Akossiwavi, née DJOKO, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Atito et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 6, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23983 déposée le 19-05-2003, Mme CHAPALI Bayi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Aného Anyimanya, et borné au nord par la collectivité Nimanya Sessi Komahe, au sud par Nimanya Sessi komahe, à l'est par Nimanya Sessi Komahe et à l'ouest par Nimanya Sessi Komahe.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. CHAPALI Sanvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23984 déposée le 19 - 05-2003, M. TODO Dodzi, profession de technicien en bâtiments demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots 378-379-380-381, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots 381-383 et à l'ouest par les lots 380-382.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Mme DONHOU Kafui et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23985 déposée le 19-05-03, M. ABOTCHI Kossi, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 84 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoe et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud par le lot 775, à l'est par les lots n° 770B-771 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient ABOTCHI Koffi Sika Yves et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23986 déposée le 19-05-03, M. ABOTCHI Kossi, profession de topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom d'Assiyé et borné au nord par le lot n° 164 A, au sud par le lot n° 165 bis, à l'est par le lot n° 168, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23987 déposée le 19-05-03, M. GNOFAME Zoumaro, profession d'officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Aflao Djidjole, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 97 ca 55 situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par la rue Relais de la cigale de 14 m, au sud par une rue de 12m, à l'est par une rue non dénommée de 12m et à l'ouest par la propriété SEIDOU Photographe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23988 déposée le 19-05-03, M. GNOFAME Zoumaro, profession d'officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Aflao Djidjole, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 23 ca 49 situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par la propriété TCHADJOBLO, au sud par la propriété AGRIGNA, à l'est par la propriété ILIYASSOU et à l'ouest par les propriétés ZAKARI et KASSIM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23989 déposée le 19-05-03, M. GNOFAME Zoumaro, profession d'officier des FAT demeurant à Lomé et domicilié à Aflao Djidjole, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 26 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par la propriété KPATCHA, au sud par la route Sokode de 30m, à l'est par les propriétés WADJA et TCHAPO et à l'ouest par la propriété TCHATIKPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23990 déposée le 19-05-03, M. DOLA Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Lomé Agoènyive, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 690 à l'est par les lots n° 692-693, et à l'ouest par le lot n° 688.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23991 déposée le 21-05-03, Mme AGBEMEHIN Kayi, née AMEGAVI, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida-Avepozo et borné au nord par la collectivité VAN-LARE, au sud par la collectivité VAN-LARE, à l'est par la collectivité VAN-LARE et à l'ouest par la collectivité VAN-LARE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23992 déposée le 21-05-03, Mme AGBEMEHIN Kayi, née AMEGAVI, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida-Avepozo et borné au nord par la collectivité VAN-LARE, au sud par la Nationale n° 2, à l'est les et à l'ouest par la collectivité VAN-LARE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23993 déposée le 21-05-2003, M. MENSAH LABITE Néglokpé Ganyo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Château, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 167, à l'est par les lots n° 164 et 165 et à l'ouest par le lot n° 169.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23994 déposée le 21-05-2003, M. MENSAH LABITE Néglokpé Ganyo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Château, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé-Cacaveli et borné au nord par les lots n° 56 et 57, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par le lot n° 60.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24000 déposée le 22-05-2003, M. AZIAKU AGBEKO Felicien, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Agbalepédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Lomé-Tokoïn, connu sous le nom de Hedzranawoé-Akpikame et borné au nord par le lot n° 33, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 36 et à l'ouest par une rue non dénommée de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24001 déposée le 23-05-2003, M. AMEGASSI Komi Nanevi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépe et borné au nord par le lot n° 747, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 742 et à l'ouest par le lot n° 740.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24003 déposée le 26-05-2003, M. OKORO Oyatokou Ibrahim, profession de maître tapissier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoïn Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom de Logoté et borné au nord par la propriété KLOKPA, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est et à l'ouest par la propriété KLOKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24004 déposée le 26-05-03, M. KUEVIAKOE Anani, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Atsanvé-Plantation et borné au nord, à l'est à l'ouest par les lots 464-467-463 et au sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24006 déposée le 26-05-03, M. KOWOU Payne, profession d'ingénieur des travaux ruraux, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Gblenkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 64 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KWETEVI-Nikoué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance,

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24007 déposée le 26-05-03, Mme KONDO Kékéli, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 a 14 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, du sud par la propriété BLIFUFU Dzinévu, à l'est par la collectivité DJADJA et à l'ouest par les propriétés DZIVON Godo et AMETEPE

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24008 déposée le 28-05-2003, M. de SOUZA Jonzinhun N. Géoffroy Augustino, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Baï TCHOBO, épouse de SOUZA demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 82 ca situé à Lomé Aflao Avénou Batomé, connu sous le nom de Maman N'danida et borné au nord par les lots n° 128 et 127 bis C, au sud par le lot n° 119, à l'est par une rue de 14m et à l'ouest par le lots n° 123-124-127 bis A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TCHOBO Baï et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24010 déposée le 28-05-2003, Me BODY Téné, profession de notaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de OIC-TOGO, représenté par SEMA Arouna, président du conseil d'administration de l'OPPORTUNITIES INDUSTRIALIZATION CENTERS (OIC) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 144 ha 82 a 39 ca situé à Notsè, connu sous le nom de Todomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dalia

Il déclare que ledit immeuble appartient à OIC-TOGO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24014 déposée le 02-06-2003,

M. PAKANDI Eglou Akawilou, profession de receveur des postes, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 73 ca 19 situé à Kétau, connu sous le nom de Pyawai et borné au nord par une ruelle de 8m, au sud par une rue de 30m, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24016 déposée le 03-06-2003, M. ANIKA Kodjo, profession de Forgeron-ferrailleur, demeurant et domicilié à Lomé-Hédjranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 18 ca situé à Tsivié Gbamakopé, connu sous le nom Digbé et borné au nord, au sud par des rues en projet de 14m, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par la collectivité FIOGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24017 déposée le 03-06-2003, M. AZIAKU Agbéko Félicien, profession : fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 33 a 72 ca situé à Adéta, connu sous le nom de Dzegbetowui et borné au nord par la propriété AGBOLI Edo Kodjo Maurille, au sud par la propriété KODZODA Koumavi, à l'est par les propriétés AMEDZRO Grégoire, YOVO Guédjé Kokouvi et à l'ouest par le ruisseau Dzegbe lowui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24018 déposée le 03-06-2003, M. AGBOLI Edo Kodzo Maurille, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 94 a 35 ca situé à Adéta, connu sous le nom de Dzegbetowui et borné au

nord et à l'ouest par la propriété KODZODA Kuma; au sud par la propriété AZIAKU Agbéko Félicien, à l'est par la propriété YOVO Guédjé Kokouvi et AMEDJRO Grégoire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24019 déposée le 05-06-2003, Mme LAWSON Boe Allah Nadou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 43 ca situé à Tsévié Davié-Mondji, connu sous le nom de Demé et borné au nord par la propriété AZIAKPOR Manavi, au sud par la collectivité AGBODZAVU, à l'est par la haute tension Lomé Tsévié de 30 m, et à l'ouest par la collectivité AGBOBLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24020 déposée le 05-06-2003, Mme LAWSON Boe Allah Kayi, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 00 ca situé à Tsévié Davié-Mondji, connu sous le nom de Demé et borné au nord par la voie de contournement de 70m, au sud par la collectivité AGBODZAVU à l'est par la propriété AGBOBLI et à l'ouest par la haute tension Lomé-Tsévié de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24021 déposée le 05-06-2003, Mme AHIAKPOR Mana, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 52a 42 ca situé à Dalavé, connu sous le nom de Adétikopé- Kpotavé et borné au nord par la propriété AGBEKO, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité MANYO Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24022 déposée le 05-06-2003, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mme BIRREGAH Bibozouwé, née KAMBIA demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzrawoé et borné au nord, au sud, à l'est par les lots 9-5-8 et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BIRREGAH Bibozouwé, née KAMBIA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24023 déposée le 05-06-2003, Mlle LATE Adjovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Avédji, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 422, au sud par le lot n° 423 bis, à l'est par le lot n° 424 et à l'ouest par la rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24024 déposée le 10-06-2003, Mme YAMEOGO Y. Adolé, née ADOKUE, profession de secrétaire de direction, demeurant à Ouagadougou et domiciliée au Burkina-Faso, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 05 a 79 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kelegou et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots 202-197-195 et au sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24025 déposée le 10-06-2003, Mme VIDZRAKOU Essi Jeannette, épouse BIFFI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalepédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous

le nom de Cacaveli et borné au nord, au sud, à l'est par les lots 187-191-189 et à l'ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24028 déposée le 12-06-2003, Mme ADJETEY-ATTIDIGAH Agnélé épouse AGBETOMEGNO, profession de secrétaire d'Action, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 99 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom de Kpesudji et borné au nord, à l'ouest par les lots 7 et 8 au sud et à l'est par les rues de 14m et 20m.

Elle déclare que le dit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24030 déposée le 12-06-2003, Mme ANENOU Dédévi, épouse LOCOH, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 00 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Tamagnin et borné au nord par les héritiers Lawson, au sud et à l'ouest par les héritiers Agbemadji Miglanso et à l'est par Amouzou Kpogno.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24031 déposée le 13-06-2003, Mme KOUMI Amélévi, épouse DONOU, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par le lot n° 382, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot n° 390 et à l'ouest par le lot n° 388.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24032 déposée le 13-06-2003, M. EKEWOU Tata Kokouvi, profession d'aviculteur, demeurant et

domicilié à Vogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88 a 17 ca situé à Vogan-Bame et borné au nord par la propriété Bocovi Sékpona, au sud et à l'est par la collectivité Bocovi et à l'ouest par la route Vogan-Wogba-Togoville.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24033 déposée le 13-06-2003, Mme BANDOOU Adjitchola A., profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 67 ca situé à Tokoin Hédjranawoé, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 398 bis, à l'est par la route de Hédjranawoé et à l'ouest par le lot 407.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24034 déposée le 13-06-2003 M. ADJESSON Kwassi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 54 a 03 ca situé à Lomé Togblékopé, connu sous le nom de Akoin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité GAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24035 déposée le 16-06-2003, M. AGBEMEBIA Kodjovi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Wonyome et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Avogbédo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24036 déposée le 16-06-2003, Mlle AGBEMEBIA Afi Akpè, profession d'étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Wonyome et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ameneyedo Amouzouvi Agbe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24037 déposée le 16-06-2003, Mlle AGBEMEBIA Amavi Nyékoewou, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ameneyedo Amouzouvi Agbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24039 déposée le 18-06-2003, M. EDEOU Mewekiwe Bilikani, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 35 ca situé à Kara Tomdè site I, connu sous le nom et borné au nord par le lot 53, au sud par le lot 58, à l'est par les lots 55 et 56 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24047 déposée le 18-06-2003, M. KOKOU N'dite, profession d'agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

ère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une RA, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot 1028 et à l'ouest par le lot 1026.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24057 déposée le 24-06-2003, M. AKOUETE Anoumou, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 97 ca situé à Noépé, connu sous le nom de Demime et borné au nord par la propriété ADJABLI Aléké, au sud par la propriété ADJABLI Aléké à l'est par AKOUETE Anoumou et à l'ouest par la route Noépé Djemeké

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24059 déposée le 25-06-2003, Mme ATITSO Afi, profession de magistrate, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ATAGBA Koffi Jean.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24061 déposée le 30-06-2003, M. AGARIM Adressim, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 10 ca situé à Agoè, connu sous le nom de nord-est Etat major et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par les lots n° 286 et 287, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 283.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24069 déposée le 02-07-2003, M. ANATE Manayen, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 09 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24103 déposée le 14-07-2003, M. SAMIE Karbou Koffi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 94 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado Apédokoè et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot n° 101 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*P. Le Conservateur de la Propriété foncière*  
*P. O.*

**Dotsè Kodjo NYAKU**

#### AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 16956 RT, Vol LXXXXI, F° 04 appartenant à M. AGBOBLI Edo Kodjo, économiste-planificateur demeurant à Lomé.

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7642 RT, Vol XXXIX, F° 107 appartenant à M. SEWOAVI F. Engelbert, propriétaire demeurant à Lomé.

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 6444 de la République togolaise volume XXXIII – folio 110, appartenant à M. BENNETT Mensah AKOLLOR.

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 1360, volume VIII, folio 30 de la République togolaise, appartenant au feu Euphreme Géo d'ALMEIDA, de son terrain sis à Lomé, quartier Tokoin ( Cercle de Lomé).

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 19690 RT, volume XC IX, folio 148 appartenant à M. DAN-MEROGO Salé, commerçant à Lomé, quartier Tokoin SOTED, maison Radio BALNOUR (Radio Islamique).

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier de la République togolaise, n° 20824, volume 105, Folio 87, appartenant à El Hadj DAN-MEREGO Salé, commerçant demeurant à Lomé Tokoin SOTED, maison de la Radio BALNOUR.

*Première insertion*